

CONSEIL du 5 décembre 2000

Etaient présents:

parmi les enseignants du collège A

Mme Kartchevsky

MM Defossez, Desmuliers, Starzenski

parmi les enseignants du collège B

Mmes Kras, Morgand

MM Hanna Loquet, Mauroy

parmi les personnalités extérieures

Mme, Létard, M.Masse, M Fouquerolle

parmi les étudiants:

College Droit : MM. Lelong, Lepoutre

College Eco-Gestion: MM. Renaux et Stoilov

Excusés :

M. le Sous-Préfet

M Level

M Pierangeli

M Darras

Melle Doyelle

Invitée :

Mme Li Crapi

Avaient donné pouvoir :

M. Lepoutre à M.Lelong

M.Desmuliers à M Defossez

Mme Kartchevsky à M.Starzenski

Madame LETARD, Présidente du Conseil de la Faculté, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance et aborde le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte rendu.

Une remarque est faite par les étudiants qui souhaitent ajouter au compte rendu concernant la réforme du Deug 2 ,que le libre choix des matières de TD est garanti, ainsi que l'absence de quota lors de l'inscription dans les groupes. Le compte rendu est rectifié en conséquence.

L'adoption du budget de la FDEG pour 2001 constitue le second point de l'ordre du jour

Avant d'aborder l'étude du document budgétaire, Mme Morgand fait part au Conseil des chiffres définitifs, dans les différentes formations en droit et en économie gestion:

Capacité en Droit: 46 en 1 ^{ère} année; 12 en 2 ^{ème} année
Deug 1: 659
Deug 2: 273
Licence: 100 (132 en 99/2000)
Maîtrise: 104 (137 en 99/2000)
Deug éco gestion 1 ^{ère} année: 184
Deug éco gestion 2 ^{ème} année: 50
Licences économie: 52 +13
Maîtrises économie: 33+11
DESS DLES: 21
DEA dt public: 11
DESS DAEI: 34
DESS DEFI: 24
DEA économie: 14

Mme Létard intervient à ce stade et propose qu'une réflexion sur le devenir des filières soit engagée prochainement au sein du conseil. Elle ajoute que cela permettrait aux personnalités extérieures, d'avoir une idée sur le développement de la faculté et de comprendre de quelle manière l'on pourrait modifier son image, en relation avec le contexte économique.

Monsieur Masse ajoute que dans le cadre de l'aménagement du territoire, de nouveaux acteurs sont apparus dans la vie économique, ce qui pourrait justifier la création de nouveaux modules, pour mettre de l'actualité dans les enseignements.

Monsieur Defossez explique d'une part, que ces discussions sur les modifications ou les créations de diplôme auront lieu prochainement, dans la perspective du nouveau plan quadriennal; d'autre part, il rappelle qu' hormis les diplômes de type deust ou licence professionnelle, des textes législatifs et réglementaires très stricts régissent les filières classiques de 1ers et seconds cycles, réduisant ainsi toute possibilité d'innovation.

Monsieur Defossez ajoute que les problèmes sont différents selon les cycles:

Le DESS DLES est atypique dans son recrutement, car composé essentiellement d'étudiants en FC.

Le DEA est consacré à la recherche

Le DAEI a un retentissement national et compte très peu de valenciennois

Le DESS DEFI est plus destiné aux valenciennois qui veulent un troisième cycle orienté.

Mme Létard répond qu'elle a bien compris que ces discussions auraient lieu lors de la préparation du Plan et que la Faculté devait d'abord assurer les matières fondamentales obligatoires. Mais, elle pense qu'il est possible de greffer une réflexion et créer des formations plus spécialisées, permettant d'identifier une faculté par rapport aux autres. Mme Letard souhaite que le conseil puisse participer à la réflexion dans les différentes filières et apporter sa contribution, pour soutenir les projets de la Faculté. Elle ajoute que tout le champ d'intervention des différents acteurs de la vie économique se situe aujourd'hui au niveau du territoire et que la faculté pourrait en être l'outil privilégié.

Monsieur Defossez répond que les domaines qui attirent les étudiants sont très divers et qu'il n'est pas souhaitable de ne donner qu'une seule orientation. Mais, il y a effectivement une réflexion à mener, notamment sur les sciences économiques, où la baisse des effectifs génère un déséquilibre financier.

Mme Morgand déclare que la baisse existe aussi en droit et que, sur le plan des formations, il faut répondre aux attentes, qui sont avant tout très classiques.

Mme Létard approuve et conclut en disant qu'il convient d'assurer le socle des formations classiques et ensuite, mener une réflexion sur les développements possibles de chaque filière, pour répondre aux attentes des étudiants, du tissu économique et du territoire.

Madame Létard donne à présent la parole à Monsieur Defossez, pour la présentation du budget 2001.

Monsieur Defossez explique que le budget 2001 s'élève à 2 662 258f en recettes et à 2 813 000f en dépenses. Il s'ensuit par conséquent un déséquilibre de 151 402f. Ce déséquilibre aurait pu être masqué en diminuant volontairement les dépenses et en les inscrivant dans une DBM ultérieure de report à nouveau; mais la volonté de présenter un budget réaliste a prévalu. Bien entendu nous respecterons les normes comptables et il y aura donc en fait majoration artificielle de la DGF, versée par l'université, puis prélèvement sur nos réserves, pour restituer cette majoration.

Ce déséquilibre a plusieurs causes:

- insuffisance de la DGF dont 77% sont utilisés au paiement des cours complémentaires,
- augmentation des charges de personnel, liées au développement des formations et à l'accroissement des effectifs en 1^{ère} année de droit,
- déficit de la filière économie gestion où les effectifs sont notoirement insuffisants.

Pour l'avenir, nous allons profiter du nouveau plan quadriennal, pour rechercher des gisements d'économies, nous permettant de ne plus puiser dans les réserves.

En troisième cycle, les normes ministérielles ne sont pas susceptibles d'être tenues. Pour équilibrer un DESS, il faut 30 étudiants. Au-delà d'autres difficultés surgissent, car le placement des étudiants sur le marché devient moins facile. L'autre diplôme déficitaire est la capacité en droit. Doit-on la supprimer? La solution serait peut-être de la coupler avec un DEUST pour la sauver et aider certains étudiants en situation d'échec..

Un autre aspect du déficit est la filière de sciences économiques. La seconde année devrait compter 100 étudiants. Il ne paraît plus possible de conserver la dualité des licences et des maîtrises. L'an prochain, dans le cadre du plan quadriennal, il faudra veiller au strict équilibre financier des diplômes; mais ce sera toujours difficile avec les troisièmes cycles.

Monsieur Defossez fait à présent un rapide commentaire du document budgétaire:

Les recettes

En formation initiale les recettes augmentent globalement de 8.65% par rapport à l'exercice précédent.

Elles sont constituées de la DGF pour 1 516 000F, des ventes et prestations de service pour 469 070F et de facturations internes de l'ordre de 298 188F.

La recette en taxe d'apprentissage a été estimée à 70 000F. Pour mémoire, nous avons encaissé en 2000, 120 000F.

En formation continue les recettes s'élèvent à 203 318F. Elles sont constituées par des prestations de l'ordre de 76 000F, par la part de la DGF affectée au DESS DLES (61 318F) et par la subvention Région estimée à 66 000F.

Les recettes totales de la FDEG augmentent globalement de 18% par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses

1-Fonctionnement

En formation initiale qui comprend deux destinations, les dépenses augmentent globalement de 12.34%. Les charges de personnel en constituent la ligne la plus importante, puisqu'elles s'élèvent à 1 311 196F. Les autres dépenses, substantielles, figurent comme toujours en charge de gestion courante (prestations internes, reprographie, téléphone, affranchissements) pour 664 000F et en services extérieurs (locations copieurs, maintenance, abonnements) pour 204 000F.

En formation continue les principales lignes de dépenses figurent en heures complémentaires (95 000F) en charges de gestion courante (34 318F)

2-Equipement

90 000f en provenance de la taxe d'apprentissage sont prévus pour le cofinancement FI /FC d'une salle de recherche destinée aux troisièmes cycles droit..

Les demandes de subvention sont examinées ensuite.

Le conseil décide d'attribuer 2000f à l'association DEFI pour sa première demande et 1000F à la FEV dans le cadre des jeudis professionnalisés.

En ce qui concerne les autres demandes de subvention, notamment celle de la corpo droit, l'absence de bilan moral et financier ne permet pas de statuer. Monsieur Loquet propose de remettre la discussion au prochain conseil et de demander aux corpos de fournir le compte rendu de l'utilisation de la subvention de l'année dernière. Mme Letard propose d'inviter les représentants des corpos à la prochaine séance du conseil.

M. Masse souhaite connaître d'une part, l'évolution du budget entre 2000 et 2001 pour en apprécier la dynamique et d'autre part, aimerait comprendre les raisons de la baisse des effectifs, en économie notamment.

M. Defossez répond que la baisse des effectifs affecte toutes les facultés et M. Starzenski ajoute qu'il s'agit d'une préoccupation nationale. Il précise que les économistes travaillent au réaménagement de leur filière, mais qu'il y a de nombreux facteurs qui expliquent cette désaffection.

Monsieur Loquet intervient et déclare qu'il y a une manière d'enseigner l'économie qui date un peu. Il faut s'afficher sur une vision différente de l'économie, poursuit M Loquet, car, une telle filière doit se repenser à la lumière des différentes évolutions et, dans plusieurs articles parus dans la presse, nombre d'universitaires s'insurgent, contre une certaine façon d'enseigner l'économie.

M; Starzenski est d'accord, mais fait remarquer qu' avec 500h de cours pour l'économie de base , des mathématiques, des statistiques, il ne reste que peu de temps pour autre chose.

M. Defossez intervient et souligne d'une part que la qualité de l'enseignement en économie est excellent mais que le flux d'entrants est de plus en plus mauvais. M. Loquet dit qu'il y a peut-être une possibilité de présenter une filière économique plus régionale. Ne pourrait-on par exemple amener les étudiants à un DEUG, permettant une approche économique globale, pour aborder du social, de la gestion territoriale,...

Mme Letard ajoute que cela correspondrait à l'attente du tissu économique et, qu'en plus, il faudrait retrouver une spécialisation qui intéresse le monde du travail. Il faut achever la filière.

Monsieur Defossez pense qu'il faut réfléchir à un DEUG, une licence professionnelle ou un DESS, qui donnerait une couleur à la filière et permettrait une unification du second cycle.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil sur les possibilités d'évolution de la filière économie .

Mme Kras estime qu'il faut positionner les filières professionnelles pour ne pas se faire concurrence. Il faut être complémentaire, avant tout. M.Hanna, rappelle à ce propos que l'IUP recrute à bac +1. Ceci entraîne une désaffection, au niveau du DEUG 2 éco-gestion.

Mme Letard propose aux membres du conseil de reprendre cette discussion ultérieurement et de passer au vote du budget 2001.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Mme Letard passe à présent la parole à M. Djoudi qui demande au conseil de se prononcer sur le montant des droits d'inscription à l'IEJ.

M.Djoudi rappelle que l'étude du dossier a été faite dans un sens favorable, par le ministère de la justice mais, qu'il est peu probable d'obtenir l'agrément avant le 31/12/2000. Néanmoins la faculté a décidé d'ouvrir la préparation et de demander aux étudiants 1500f de frais. Dans la mesure où l'on ne fait pas passer l'examen, il ne serait pas correct d'exiger 2000F, somme qui est demandée à l'IEJ de Lille.

Cette année la faculté devra assumer un surcoût d'environ 40000F, mais cela représente un investissement.

Mme Létard propose aux membres du conseil de voter sur un montant de 1500F pour l'année 2000/2001.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

Les tarifs de formation continue sont ensuite évoqués et le conseil se prononce après discussion pour un montant de 20 000F pour chacune des formations de 3^{ème} cycle en droit et en économie. En second cycle, le tarif est identique pour la licence et la maîtrise soit 20000F par année d'études.

Mme Létard passe la parole à M.Loquet, qui présente au conseil le DEUST métiers de la cité.

Ce DEUST ouvert aux aides éducateurs et aux emplois jeunes, fonctionne à Lille 2 et ouvrira à Dunkerque et Valenciennes en octobre 2001. Les trois universités travaillent sur la maquette dans la perspective du contrat quadriennal. Compte tenu de l'expérience de Lille 2, on essaie de l'aménager en réduisant les options, actuellement au nombre de 4, en seconde année. Ceci est très lourd. Deux dynamiques pourraient être conservées, la gestion de projet et la médiation.

Les trois universités sollicitent du conseil régional le financement de tous les emplois jeunes. En ce qui concerne les aides éducateurs, il faudra passer un accord avec le rectorat.

M.Loquet insiste sur la nécessité d'obtenir un poste AITOS, pour gérer cette formation à la rentrée.

Une discussion a lieu ensuite sur les différentes hypothèses, qui permettraient de terminer cette nouvelle filière, licence/maîtrise AES ou IUP?

Mme Morgand aborde finalement dans le chapitre questions diverses, le problème de la sécurité des locaux. Divers actes de malveillance se sont répétés ces dernières semaines et, il faut réagir en augmentant la surveillance

Mme Morgand souhaite qu'un garde puisse être présent sur le site, entre 17h et 21h, période pendant laquelle, il n'y a absolument plus de présence ni de l'administration, ni des concierges et où il est très facile de pénétrer dans l'établissement et de commettre des dégradations.

Cette demande sera transmise à Monsieur le Président de l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h.